



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
WASHINGTON, D.C. 20431

ADMINISTRATEUR

MLR-RN/675364/L

Washington, le 25 juin 2019

Monsieur Abbas Mahamat TOLLI
Gouverneur
Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Yaoundé, République du Cameroun

Objet : Réunion du Conseil d'administration du FMI du 24 juin 2019
sur les politiques communes de la CEMAC en appui aux
programmes de réformes des Etats membres.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI), réuni ce lundi 24 juin 2019, a passé en revue les politiques communes des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en appui aux programmes de réformes des Etats membres.

Au cours des délibérations, les Administrateurs ont approuvé l'évaluation de la situation macroéconomique de la CEMAC présentée par les services du FMI. Ils ont accueilli favorablement la stabilisation des conditions économiques au sein de la CEMAC qui se caractérisent par un rebond de la croissance régionale, tout en soulignant les défis qui persistent. Des efforts supplémentaires de consolidation budgétaire ont ramené la position budgétaire globale de la région près de l'équilibre et contribué à l'accumulation des réserves extérieures au-delà des attentes.

Les Administrateurs ont noté des défis importants qui restent à être relevés par la région. Il s'agit notamment du renforcement supplémentaire de sa position extérieure et la levée des obstacles au développement, notamment la quête d'une croissance diversifiée et inclusive, la création d'emplois et le développement social. Les Administrateurs ont noté le récent établissement du groupe de consultation tripartite impliquant les autorités des pays membres de la CEMAC, les institutions régionales et les services du FMI et destiné à échanger sur les vulnérabilités émergentes et s'accorder sur les réponses appropriées en matière de politiques.

Les Administrateurs ont souligné que l'amélioration attendue de la situation économique et financière régionale dépendra fondamentalement de la mise en œuvre des programmes des pays membres, y compris la consolidation budgétaire, tout en créant les espaces budgétaires nécessaires pour les dépenses sociales et de développement à travers la mobilisation renforcée des recettes non pétrolières. Cette amélioration dépendra également de l'adoption de programmes appuyés par les ressources du FMI en faveur de la République du Congo et de la Guinée Equatoriale. L'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires sera aussi cruciale pour assurer une croissance plus forte tirée par le secteur privé.

Les Administrateurs ont accueilli favorablement l'engagement de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) à mettre en œuvre une politique monétaire resserrée appropriée visant principalement à reconstituer un niveau adéquat des réserves de change. Ils ont été d'avis que l'orientation actuelle de la politique monétaire était appropriée tout en encourageant la BEAC à se tenir prête à resserrer davantage la politique monétaire au cas où de fortes pressions sur les réserves de change ou l'inflation venaient à émerger.

Les Administrateurs ont félicité la BEAC pour les progrès accomplis dans le renforcement du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire tout en notant l'accumulation d'excès de liquidité. Ils ont encouragé la BEAC à gérer la liquidité, avec comme objectif primaire de renforcer la transmission de la politique monétaire, et à se tenir prêt à accélérer le mouvement pour absorber l'excès de liquidité au cas où des pressions extérieures ou inflationnistes venaient à émerger. Les Administrateurs ont accueilli favorablement le plan visant à développer une nouvelle réglementation pour surveiller et appuyer les banques en crise de liquidité.

Les Administrateurs ont appuyé la détermination de la BEAC de s'assurer d'une mise en œuvre stricte de la nouvelle réglementation de change et mis l'accent sur la nécessité du soutien des autorités nationales. Ils ont invité les institutions régionales à définir et mettre en œuvre une stratégie de communication effective pour atténuer les préoccupations de certaines banques et des opérateurs économiques concernant la mise en application de la nouvelle réglementation et son impact potentiel sur l'activité économique et l'investissement.

Les Administrateurs ont accueilli avec satisfaction l'adoption par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) de son Plan stratégique 2019-21 et sa focalisation sur la mise en place graduelle d'une supervision plus efficace basée sur le risque. Ils ont été rassurés par les mesures y afférentes visant au suivi plus proactif de la réduction des prêts en souffrance dans les banques, au renforcement du cadre sur la gestion du risque et le contrôle interne, ainsi que le respect strict des normes prudentielles. Les Administrateurs ont appelé à des solutions pratiques pour accélérer les processus de résolution des banques en difficulté.

Les Administrateurs ont accueilli favorablement les progrès réalisés par la Commission de la CEMAC en vue de renforcer son cadre de surveillance multilatérale, y compris les plans pour établir un système d'alerte avancée et développer un régime de sanctions contraignant en case de violations des règles de surveillance régionale.

Les Administrateurs ont été d'avis que la mise en œuvre des mesures annoncées par la BEAC et la COBAC dans leur Lettre supplémentaire de décembre 2018 a été satisfaisante. Il s'agit notamment de : i) la modernisation du cadre des opérations de politique monétaire ; ii) la soumission pour adoption au Comité ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) de la réglementation des changes révisée ; et iii) l'atteinte de l'objectif sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets à fin 2018.

Par ailleurs, les Administrateurs ont pris bonne note des engagements en matière de politiques décrits dans la Lettre supplémentaire de juin 2019 et endossé l'assurance de politique sur l'atteinte des niveaux des avoirs extérieurs nets projetés pour fin juin 2019 et fin décembre 2019 sur la base des engagements par les Etats membres à mettre en œuvre des mesures d'ajustement dans la cadre de leurs programmes appuyés par le FMI ainsi que l'engagement de la BEAC à conduire une politique monétaire resserrée adéquate. La mise en œuvre de cette assurance de politique sur les avoirs extérieurs nets est cruciale à la réussite des programmes de redressement des pays membres de la CEMAC appuyés par le FMI.

Dans mon intervention au Conseil, j'ai pris acte de la reconnaissance par les Administrateurs de l'engagement ferme de la CEMAC en faveur de sa stratégie régionale initiée en décembre 2016 qui a déjà permis de renforcer les positions budgétaire et extérieure de la région et de renverser les hausses tendancielle des dettes publiques. A cet égard, j'ai mis en exergue les politiques macroéconomiques et réformes mises en œuvre, tant au niveau national—avec les ajustements budgétaires sans relâche—qu'au niveau régional—avec une politique monétaire resserrée ainsi que l'élaboration et le respect strict d'une nouvelle réglementation de changes. Ces efforts ont contribué au début de reconstitution des réserves de change et à l'atteinte de l'objectif des avoirs extérieurs nets pour fin 2018.

J'ai noté avec attention l'insistance des Administrateurs sur les défis qui se posent à la CEMAC, notamment la qualité des ajustements budgétaires, les arriérés de paiement encourus par les Etats membres et leur impact sur la qualité des portefeuilles des banques, le besoin d'une résolution rapide des banques en difficulté (défi qui a fait l'objet d'une discussion intense des Administrateurs) et, de manière plus générale, le besoin de renforcer la stabilité du secteur bancaire à travers une supervision plus adéquate basée sur le risque et d'aligner le cadre réglementaire sur les normes de Bâle.

En réponse aux préoccupations des Administrateurs, j'ai précisé que nombre des défis précités étaient en train d'être adressés dans le cadre des programmes des pays membres. Il s'agit entre autres de l'accélération des actions de mobilisation des recettes internes en vue de sauvegarder les dépenses sociales et préserver autant que possible celles ayant un effet bénéfique sur la croissance. Dans la même optique, j'ai insisté sur la nécessité pour le FMI d'aider les pays à mieux analyser l'impact de l'ampleur et de la durée des ajustements budgétaires et des coupes des investissements sur la croissance et la mobilisation des recettes non-pétrolières tant souhaitées. J'ai ajouté que la réussite durable de la stratégie régionale gagnerait d'une assistance adéquate des partenaires au développement à travers le versement opportun de leurs engagements en matière d'appuis budgétaires. L'approbation dans les délais appropriés des accords du FMI avec le Congo et la Guinée Equatoriale qui ont réalisé des avancées substantielles est aussi cruciale à la réussite de la stratégie.

S'agissant des arriérés des Etats vis-à-vis des opérateurs économiques, j'ai mis en avant les plans de paiement élaborés ou en préparation dans le cadre des programmes de chaque pays, en vue de redynamiser l'activité économique et contribuer à améliorer les portefeuilles des banques à travers notamment la réduction de leurs prêts en souffrance. En ce qui concerne les banques en difficulté, j'ai mis en avant les efforts de la COBAC pour requérir de ces institutions un plan d'assainissement et de restructuration. J'ai aussi expliqué les progrès réalisés par la Commission bancaire en vue d'une supervision basée sur le risque.

Concernant la réglementation des changes et son application, j'ai répondu que les autorités de la CEMAC avaient engagé des efforts pour en améliorer la perception auprès des banques et des opérateurs économiques à travers un renforcement de la communication et de la sensibilisation auprès de ces acteurs. En particulier, j'ai mis en exergue la réunion des autorités des pays de la CEMAC et des institutions régionales avec les institutions bancaires et les opérateurs économiques prévue en juillet 2019 en vue de mieux appréhender le bien-fondé du rapatriement et de renforcer la confiance en la réglementation.

Par ailleurs, outre les efforts de la Commission de la CEMAC en vue de renforcer son cadre de surveillance multilatérale tels qu'appréciés par les Administrateurs, j'ai tenu à souligner également les actions de la Commission visant à promouvoir la bonne gouvernance, améliorer la gestion des ressources publiques à travers le respect des Directives sur la Gestion des Finances Publiques, et avancer l'intégration régionale.

Enfin, j'ai mis en avant la forte appropriation des autorités régionales de la stratégie de sortie de crise tout en soulignant leur avis selon lequel les politiques nationales restent la principale clé de la réussite de cette stratégie. Les institutions régionales demeurent pleinement engagées à poursuivre leur appui aux politiques et réformes des pays membres qui sont en cohérence avec les objectifs agréés. Elles continueront à fournir les assurances de politiques nécessaires à cet effet.

En guise de conclusion, j'ai tenu à remercier le Conseil d'administration, la Direction générale et les services du FMI pour leur appui à la stratégie régionale de la CEMAC et aux efforts des institutions régionales dans leur assistance aux programmes de réformes des pays membres. J'ai exprimé l'appréciation des autorités de la CEMAC du dialogue franc et constructif qu'elles entretiennent avec le FMI et notamment la qualité des conseils et de l'assistance technique fournis par les services du Fonds à leur endroit.

En vous encourageant à poursuivre vos efforts qui produisent des résultats probants, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'expression de ma haute considération.

Mohamed-Lemine RAGHANI
Administrateur du FMI
Représentant les pays membres de la CEMAC

